

Contribution de France nature Environnement 06, représenté par

Madame Mari-Luz HERNANDEZ NICAISE, administratrice

A :

"Enquête publique relative à la demande de permis d'exploiter un gîte géothermique basse température de la nappe alluviale du Var pour assurer les besoins en géothermie du nouveau MIN agro-alimentaire et horticole situé lieu-dit « La Baronne », à La Gaude et la demande d'autorisation de travaux miniers en vue de la réalisation de forages, déposées, en un seul dossier, par la Société du Nouveau MIN d'Azur (SNMA)" :

Cette enquête est à considérer comme une partie d'un projet global : le transfert à La Gaude du Marché d'Intérêt national (MIN) sis à l'ARENAS. Cette réinstallation du MIN fait ainsi l'objet de 4 enquêtes déposées pour un seul projet (ce que normalement les textes n'autorisent pas). Toute nuisance et/ou atteinte à l'environnement induite par ce projet de géothermie s'ajoutera donc à celles prévisibles du fait des autres parties de l'installation que cette géothermie va climatiser.

La géothermie - que ce soit pour rafraîchir des locaux - ce qui sera le cas pour les salles de traitement des viandes et des produits frais - ou pour les chauffer en hiver - est proposée dans le but d'économiser de l'énergie, et en particulier d'éviter le recours aux énergies fossiles. Elle fonctionne sur le principe d'échanges thermiques utilisant **l'eau de la nappe phréatique** comme fluide caloporteur.

Pour les volumes envisagés, il s'agira d'une installation conséquente nécessitant de pomper puis de réinjecter des milliers de m³ d'eau dans la nappe, via des puits profonds qu'il va falloir forer.

Or dans ses observations la MRAE conclut : " la démonstration n'est pas faite que les impacts soient faibles ou négligeables que ce soit en quantité ou qualité sur les eaux souterraines"

Au vu de la superposition de tous ces dossiers l'ARS a ainsi émis un avis réservé sur l'ensemble des dossiers demandant "pour la complète information du public et afin d'appréhender les impacts du projet de MIN sur l'environnement (...) de "reprenre l'étude d'impact (..) intégrant l'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques"

Quelle est la conclusion des constructeurs et que pouvons nous conclure ?

Impacts en phase travaux

Pendant la phase travaux du MIN et du PIA ainsi que du moyen d'accès, les risques de pollution des eaux de ruissellement notamment et des eaux souterraines sont présents. Le constructeur affirme que " les mesures de précaution envisagées permettent d'aboutir à un impact **qualitatif résiduel faible sur les eaux superficielles et souterraines.** "

Tout dépend donc de ce qu'on appelle "faible" .. le risque est donc bien réel...

Impacts en phase de fonctionnement

d'après le constructeur :

Les calculs sur le plan hydrodynamique ont montré que l'exploitation est envisageable et que **l'impact sur la température de la nappe est suffisamment faible pour que l'exploitation thermique projetée soit validée** . _

Les réalisateurs affirment que la distance entre les puits de forage et de rejet est telle que la nappe a le temps d'évacuer les calories injectées...

de plus le système étant en boucle fermée **les eaux réinjectées dans la nappe souterraine seront exemptes de toute pollution.**

Or tous ces calculs se basent sur l'absence d'incidence du changement climatique en cours .. sur la durée de 30 ans qui concerne leur contrat avec la Métropole...**La vulnérabilité aux risques climatiques n'est donc pas envisagée. C'est à notre sens une énorme carence.**

Par ailleurs les installations frigorifiques même si elles sont alimentées en courant photovoltaïque fonctionnent avec un liquide frigorigène. En cas d'accident ces produits à base d'ammoniaque et hautement toxiques pour la faune aquatique seront déversés le long et à proximité immédiate du lit du Var (zone natura 2000 et ZPS Oiseaux)

Incidences cumulées des différents projets sur le territoire de l'OIN

Une fois encore les incidences cumulées sont traitées avec une légèreté déconcertante

La possibilité d'effets cumulatifs sur le niveau de la nappe des pompages sur les deux rives : Stade Allianz, Nice Meridia, Projet Lingostière, Ikea etc.. sur la rive gauche, La Baronne, le MIN, les forages de St Laurent sur la rive droite, les forages de l'aéroport sur l'estuaire représentent des millions de m3 .. et ne sont pas sensés modifier la hauteur de la nappe .. même en plein étiage caniculaire ? de qui se moque-t-on ?

En niant tout risque d'abaissement dangereux et/ou de pollution de la nappe, qui alimente en eau potable une grande partie de la population niçoise, les autorités jouent un jeu dangereux d'imprévision.

Nous nous opposons à ce projet comme nous nous opposons au transfert du MIN

Je demande à monsieur le Commissaire de conseiller de

- Refuser l'implantation d'une plateforme agroalimentaire (en place du MIN actuel) à La Gaude, et de réétudier une reconstruction compacte et économe sur le site actuel.

Mari-Luz HERNANDEZ NICAISE

ex-élue de la ville de Nice

Administratrice de FNE 06

11bis Avenue George Sand - 06100 Nice

mari-luz.nicaise2@orange.fr